Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500762-20251211-1502025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 décembre 2025 Nombre de Conseillers en exercice : **26**

L'An deux mil vingt-cinq, le 8 décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN (à partir de la question n°3), Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Corinne FOUCAULT, Elisabeth SCHENREY, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Hélène AMOURIAUX-PICARD (à partir de la question n°3)

Excusés : Arnaud BOISIVON, Alborz NIKZAD, Danièle ESNAULT, Claude MÉTAYER, Yannick PONT, Malik RABAULT, Mathieu WIDLOECHER, Nicolas LE BERDER, Thierry STEPHAN

Secrétaire de séance : Cyril GUÉRILLOT

Procurations : Arnaud BOISIVON à Carole LEGENDRE, Danièle ESNAULT à Françoise JOULAUD, Nicolas LE BERDER à Pascale LE MASSON, Thierry STEPHAN à Thierry RENOUX

150/2025 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025 VERSEMENT DES ACOMPTES PAR ANTICIPATION AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES AVANT LE VOTE DU BP 2026 ET LISSAGE DE CES ACOMPTES PAR MOIS EN 2026

Monsieur Thierry Renoux, adjoint aux finances, expose :

Tous les ans, les établissements de coopérations communales auxquels la commune de Chavagne adhère, à savoir notamment le Syndicat de l'école de musique de la Flume, le Syndicat Piscine Sports et Loisirs de la Conterie, pour des raisons de lissage de trésorerie, sollicitent les communes membres pour le versement d'acomptes financiers. Ces acomptes interviennent souvent avant le vote du budget primitif des communes membres.

Afin de pouvoir honorer ces échéances, et à la demande du Centre des Finances Publiques de Guichen, le Conseil municipal de Chavagne est invité à approuver le principe du paiement par anticipation des participations aux syndicats avant le vote du budget primitif 2026 mais sur l'exercice 2026 et non par anticipation dès fin 2025.

Cependant, afin que la commune de Chavagne ne se trouve pas en difficulté au niveau de sa trésorerie en raison des avances versées aux syndicats en début d'année civile, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la collectivité d'effectuer le versement des participations pour les structures intercommunales par 12ème, à savoir :

Pour le CIAS : 13 500 € par mois sur 11 mois et le solde au mois de décembre 2026.

Pour le Syndicat Intercommunal Piscine Sports et Loisirs de la Conterie : 7 000 € par mois et le solde en décembre 2026.

Pour le Syndicat Intercommunal de l'Ecole de musique de la Flume : 5 500 € par mois et le solde en décembre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE la collectivité d'effectuer le versement des participations pour les structures intercommunales par 12ème, à savoir :**
  - **Pour le CIAS : 13 500 € par mois sur 11 mois et le solde au mois de décembre 2026.**
  - **Pour le Syndicat Intercommunal Piscine Sports et Loisirs de la Conterie : 7 000 € par mois et le solde en décembre 2026.**
  - **Pour le Syndicat Intercommunal de l'Ecole de musique de la Flume : 5 500 € par mois et le solde en décembre 2026.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 9 décembre 2025

Le Maire,
René BOUILLON

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Cyril GUÉRILLOT